

Septembre 2023
n°185



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856



*Le "Journal de Dracy" découvre
les nouveaux agrès de la zone de Loisirs.*

Sommaire

page 1	: Informations
page 2	: Jeux de rentrée
page 3	: Le moustique tigre
pages 4-5	: Un pilote automobile prometteur
page 5	: Caravane pub du Tour de France
pages 6-7	: Anciennes publicités sur le vin
pages 8-15	: Associations
page 16	: Le manège de La Tuilerie
pages 16-17	: Etat civil - Carnet de deuil
page 18	: La recherche en généalogie
page 19	: Annonces paroissiales
page 20	: Solutions des jeux de rentrée
pages 21-30	: Conseils Municipaux
page 31	: Responsables locaux
pages 32-34	: Annonceurs - Plan de Dracy



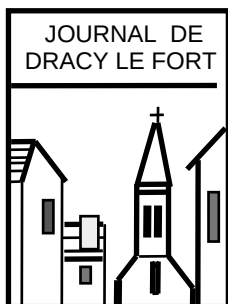
vers 1900



en 1994



en 2022

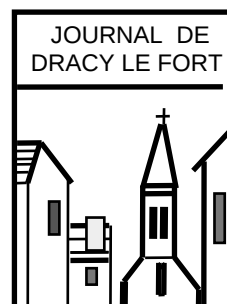


1977

JOURNAL DE DRACY

n° 185

septembre 2023



2023

QUELQUES DATES À RETENIR

Dans le cadre d'Octobre Rose

"Marche en Rose"

Campagne de sensibilisation contre le cancer du sein

dimanche 1^{er} octobre 2023

départs échelonnés depuis la Salle Polyvalente :

grande boucle (10 km), entre 9h et 9h30 / petite boucle (5 km), entre 9h et 10h

Bourse aux jouets et matériel de puériculture

dimanche 8 octobre 2023, de 8h à 17h, Salle Polyvalente

Exposition Les Automn'Arts

samedi 14 octobre 11h-19h / dimanche 15 octobre 10h-18h

Salle Polyvalente (entrée gratuite)

De nouveaux agrès à Dracy. Il y a quelques mois, cinq nouveaux agrès ont été installés par la Commune sur la zone de Loisirs.



Plusieurs membres du "Journal de Dracy" sont allés les découvrir.

Alain AUMONT et Jean Marc CHARLES n'étaient pas présents à cette séance de shooting photo où l'on reconnaît Marinette BÉRAUDIER, Gilbert BOBILLOT, Marie-Christine CHALÉAT, Thierry DEMONCHEAUX, Marc GRÉGOIRE, Marie-Claude PALMACE.

A votre tour de profiter de ces nouvelles installations près de la Salle Polyvalente !

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

HORIZONTALEMENT

1. Pour qualifier les fermes, dans une partie de la Saône-et-Loire. **2.** Tels les viticulteurs en coopérative. Se pratique sur la Voie Verte. **3.** Appelé "climat" en Bourgogne. **4.** Entre Chalon et Saône. Consacrée (à l'envers). **5.** Vers Digoïn. Fin de Champforgeuil. Marré (en moins familier). **6.** Croise sa mère au IV. **7.** Première et dernière lettres du plus célèbre étudiant au Collège d'Autun. Mettre à part. **8.** Autre nom des Trois Croix à Santenay. Œufs meurette ou bœuf bourguignon en sont de succulents.

VERTICALEMENT

I. Nom d'un ancien moulin de Dracy. **II.** La 6 traversait la Saône-et-Loire. Lieu de production. **III.** Pédestre pour l'Association Loisirs (à l'envers). **IV.** Termine la Bresse. Animal de basse-cour. **V.** Cassés lors des vendanges. **VI.** Domine la Côte Chalonnaise. Equipe de foot. **VII.** Gaz rare. Deuxième moitié d'une maisonnette de vigne. **VIII.** Soutirer le vin. Entre les mots. **IX.** Allée de Dracy.

LE JEU DES MOTS CACHÉS

Trouver le nom de 20 villes ou bourgs de Saône-et-Loire cachés phonétiquement dans cette petite histoire loufoque.

Il était un peu décharné, pas très grand, mon chat, long d'à peine 30 cm, si bien que les voisins se moquaient de mon chat nain. Il voulut se venger. Un jour, il prit une petite louche dans sa gueule, puisa de l'eau dans mon seau de jardin. Puis il franchit le mur et, à pas de loup, en catimini, il partit verser l'eau dans le verre d'un voisin qui allait siroter son apéro. "Attention, le chat te noie ton pastis !" dit sa femme qui venait de la cuisine, où elle préparait un rôti pour qu'il cuise au four. Le voisin en colère poursuivit le chat et lui lança des pierres, mais le chat sauta sur ce mur de séparation. Le voisin furieux vint me raconter l'histoire, que j'écoutai avec toute ma compassion, mais avec le creux au ventre. Mon chat nia les faits avec un air hautain. Mais il récidiva, car un seul tour n'eût pas suffi pour le venger. Un jour où le mercure était au beau fixe et que la voisine étendait sa lessive, il macula de ses pattes sales les draps si fraîchement lavés. Elle poussa les hauts cris, le chat courut dans la remise, où il se cacha dans un char aux lattes recouvert de foin. Il s'échappa plus tard vers la digue, où un bateau l'accueillit, et je ne l'ai plus jamais revu.

solutions page 20

Prochaine arrivée des "tigres" à Dracy ?

Vous avez bien compris qu'il s'agit des moustiques du même nom ...

Si d'aventure vous ressentez des démangeaisons sur les jambes, les bras ... alors que vous êtes dans votre jardin, ou tranquille sur votre terrasse, vous vous demanderez peut-être : *"Qu'est-ce qui m'a piqué ? Bizarre, je n'ai rien vu, rien entendu et rien senti !"*

C'est bien le problème, car cette petite bestiole, le moustique "tigre", est tout petit, rayé noir et blanc, pas plus de 5 mm, il vole sans bruit (contrairement à ses cousins "anophèles") et il pique sans occasionner de douleur !

Originaire des forêts tropicales d'Asie du sud-est, *Aedes albopictus* a réussi à s'adapter à divers environnements et climats, pour coloniser aujourd'hui plus de 80 pays, peut-être à la faveur du réchauffement de notre planète. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.



Il a fait son apparition en France d'abord en Corse en 2004, puis dans le Midi, pour arriver en Saône-et-Loire en 2014, où il a colonisé plus de 39 communes en 2023 ! Sa présence est avérée à Chalon, Champforgeuil, Châtenoy et même Farges-lès-Chalon, qui n'est séparé de Dracy que par le bois de Marloux ! Sa présence n'est pas encore avérée sur notre commune, mais il faut s'attendre à son arrivée dans nos jardins à brève échéance ! Ce petit moustique peut être le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika, et à ce titre il est particulièrement surveillé par les Agences Régionales de Santé, le Ministère de la Santé et de la Prévention ...

Pour mieux le connaître, essayer de s'en protéger et limiter sa diffusion, il est bon de savoir

- qu'il pique principalement le jour, en début et fin de journée.
- qu'il est exophile, c'est-à-dire qu'il vit **préférentiellement à l'extérieur des maisons ; nos nuits sont donc plutôt tranquilles ...**
- qu'il est "anthropophile" (qui aime les lieux habités par l'homme) : une fois qu'il est installé dans une commune ou un département, il est difficile de l'éradiquer.
- qu'il se déplace peu par lui-même au cours de sa vie, il **évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance**. Mais il réussit très bien à se propager grâce à nous et à tous nos modes de transports.

En raison de sa piètre aptitude au vol, un bon ventilateur sur votre terrasse vous en protégera efficacement pendant vos repas à l'extérieur.

Pour limiter sa présence et sa prolifération, plutôt que d'utiliser des insecticides très mauvais pour notre planète et pour nous-mêmes, commençons par supprimer tous les sources d'humidité et les zones de broussailles de nos jardins. Et, si besoin, portons des vêtements longs et amples, de couleur claire.

Courage, il va falloir s'habituer à sa présence !

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr>

<https://sante.gouv.fr/>

<https://www.pasteur.fr/fr/journal-recherche/actualites/moustique-tigre-france-71-departements-vigilance-rouge>



Étienne CHÉLI

un rêve, une ambition, un projet



Étienne est né le 9 février 2001 à Chalon-sur-Saône et réside à Dracy. Sa passion débute dès son plus jeune âge. Son père, champion d'Europe de Formule 3 et pilote émérite de 1982 à 1992, lui offre son premier kart pour ses 12 ans. Une vocation est née ...

Au fil des ans, Étienne s'affirme dans toutes les catégories de karting qu'il dispute. Très vite, ses qualités de pilote se révèlent au plan national et international.

Le monde averti du sport mécanique détecte alors son potentiel. Son expérience l'amène logiquement à démontrer ses capacités en monoplace FIA F4, l'antichambre de la Formule 1, puis en catégorie GT.

Questions à Étienne

Le Journal de Dracy : "Comment tout cela a-t-il commencé ?"

Étienne : "J'ai le souvenir des coupes de mon père, à la maison, des grands prix qu'on regardait ensemble. Mais le déclic a été sur une piste de karting, à trois minutes de chez nous. J'ai tout de suite adoré faire du kart."

Le Journal de Dracy : "Que représente le sport automobile pour vous ?"

Étienne : "Il n'est pas facile de décrire ce qui fait partie de vous. C'est ce à quoi je pense tout le temps. Ça vide la tête ; ça procure des sensations. Je veux en faire mon métier, après en avoir fait ma passion."

Le Journal de Dracy : "Comment voyez-vous la suite ?"

Étienne : "Je suis conscient du fait qu'il est très difficile d'atteindre l'objectif suprême de tout pilote : la Formule 1. Mais je dois y croire, tout en continuant mes études, pour le cas où je n'y parviendrais pas. Il y a aussi plein de chemins possibles : la monoplace, les GT, les technologies émergentes comme l'électrique, l'hybride ou l'hydrogène. L'important est de réussir une belle saison 2023, de marquer les esprits et de montrer que j'ai ma place."

Une saison 2023 à la hauteur de ses ambitions

Sa 2^{ème} saison dans la catégorie GT4 en 2023 marquera assurément le déclic grâce à 3 victoires et 7 podiums au championnat d'Europe GT4 et Championnat de France. A 3 courses de la fin de saison, Étienne est actuellement 2^{ème} du Championnat de France FFSA GT4 et 4^{ème} au Championnat d'Europe GT4. 3 meetings restent à disputer (2 en Championnat de France FFSA à Lédénon (Nîmes), au circuit Paul Ricard et la finale Européenne sur le Circuit F1 de Barcelone en Espagne). Le titre de Champion de France reste à sa portée, à seulement 16 points derrière les leaders, alors que 104 points restent à distribuer. Pour l'Europe, le titre est toujours mathématiquement possible, mais une place de vice-champion d'Europe est plus à sa portée, car 16 points le séparent de la 2^{ème} place européenne pour 52 points restant à distribuer.



Quoi qu'il advienne d'ici le 8 octobre prochain (date de la dernière épreuve sur le circuit du Castellet), cette saison aura été un tremplin indiscutable sur la scène internationale et les opportunités pour 2024 se dessinent.



Au volant de la GR Supra GT4 Evo, il est actuellement pilote officiel de la marque Toyota, qui a pour ambition de constituer un groupe de pilotes rapides pour les années futures en catégories supérieures GT3 et HyperCar avec la mythique épreuve d'endurance des 24 heures du Mans en point d'orgue. Le chemin est

encore long, mais ses résultats de 2023 présagent d'une collaboration plus étroite encore avec la marque franco-japonaise.

Conscient du faible nombre de pilotes élus dans les catégories reines internationales, Étienne prépare en même temps un master *"Stratégie commerciale et Marketing Digital"* à l'INSEEC de Lyon.

Le "Journal de Dracy" souhaite à Étienne une fin de saison 2023 brillante et un futur riche d'expériences de haut niveau en tant que pilote automobile.

Le "Tour de France" a bien changé ...

Juchée sur son véhicule et tout à fait libre de ses mouvements, Yvette HORNER a "survécu" à 11 Tours de France (de 1952 à 1963).

Elle décède chez elle en 2018, à l'âge respectable de 95 ans.

Cette année, sur les véhicules de la caravane publicitaire, tous les animateurs étaient sanglés, et harnachés comme s'ils allaient faire un saut à l'élastique, sans grande possibilité de mouvement, et leur passage laissait les spectateurs plutôt indifférents.



Entre une certaine inconscience des années 60 et la recherche, bien contemporaine, du risque zéro, sans doute y aurait-il un juste milieu permettant un peu de liberté de mouvement à ces jeunes adultes qui souhaiteraient peut-être ... une animation moins statique.

Et en cas d'accident ?

On peut espérer qu'il est prévu de pouvoir se détacher en un clin d'œil.

(photo prise à Chalon le 12 juillet 2019)

Quand la publicité pour les vins s'affichait ...



Pour le VIN,
Justice et Vérité !...

« Le Vin est la plus saine
et la plus hygiénique des boissons. »
LOUIS PASTEUR.

BUVEZ DU VIN DU MIDI
Il provient exclusivement de la fermentation
du RAISIN FRAIS

Les informations de l'Institut National de la
Statistique et des Etudes Economiques prouvent que le
Vin n'est pas responsable de l'alcoolisme
que l'alcoolisme est la plus faible cause de mortalité par
100.000 habitants en France.

Le vin raisonnablement consommé n'est pas toxique.
Que donner à boire aux enfants ?... **DU VIN**, plus ou
moins coupé d'eau selon l'âge, à partir de 4 ans.

Pour les adultes, de 0,75 cl à 2 litres de vin par jour à
l'occasion des repas.

Pour tous, jamais d'eau dite pure car pure elle ne l'est
pas puisqu'on la purifie par l'adjonction d'eau de Javel,
poison violent

Le vin mélangé à l'eau est antibiotique et antimicrobien.

Entre les repas, buver du JUS DE RAISIN.

Association de Propagande pour le Vin
18, Rue du 4 Septembre (Reconnue d'utilité publique)
BEZIERS Tél.: 28.42.20

**VALEUR ALIMENTAIRE
DU VIN**

UN LITRE
DE
VIN
de 10°

900 gr. de Lait
370 gr. de Pain
585 gr. de Viande
5 Oeufs

CORRESPOND
COMME
NOURRITURE A

**LE VIN EST
UN ALIMENT
BUVEZ DU VIN**

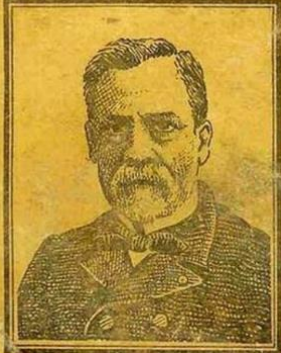
COMITÉ NATIONAL DE PROPAGANDE
40, RUE MARBEUF - PARIS

Donnez la préférence aux Restaurants qui comprennent
le vin dans le prix du repas.

MOYENNE
de la
VIE HUMAINE

59 ans
pour un
buvreur d'eau

65 ans
pour un
BUVEUR
DE VIN

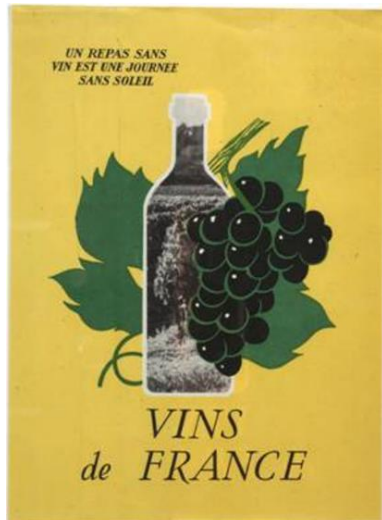


87 %o des
centenaires sont
des buveurs de
vin.

Le Vin
c'est le lait
des vieillards

" Le Vin est la plus saine et la plus hygiénique
des boissons. " (Pasteur.)





*A cette époque-là,
il n'était jamais question
de "consommer avec modération"!*

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION LOISIRS

23/25 juin 2023 : voyage en Italie

C'est une destination très prisée qui a été choisie cette année par le bureau de l'Association Loisirs pour son voyage annuel : le Lac Majeur et les Iles Borromées.



Après un départ matinal, nous gagnons l'Italie par la route magnifique du col du Simplon. Notre première découverte sera le Lac d'Orta, avec sa ravissante ville balnéaire Orta San Giulio, son centre historique, ses maisons à balcons en fer forgé et ses rues étroites.

Le lendemain, depuis le petit port de Stresa, le bateau nous conduit aux Iles Borromées pour la visite du magnifique palais et de ses jardins en terrasses, vue splendide sur le Lac Majeur, puis déjeuner sur la petite Ile des Pêcheurs, retour par Stresa, où hôtels de prestige et villas se partagent la vue sur le lac.

Dimanche matin, les jardins de la *Villa Taranto* nous attendent : sur 16 hectares, bassins avec plantes aquatiques, jardins en terrasses, une oasis de fraîcheur.



Le retour à Dracy approche ... du soleil plein les yeux ... en attendant le prochain voyage.

3 septembre : randonnée pédestre à Blanzky, le matin ...



Nous étions vingt randonneurs.



... et l'après-midi, **visite guidée du Musée des Camions** à Montceau-les-Mines

Au 27 de la rue des Prés, dans l'ancienne usine *Alliot* qui fabriquait des cylindres à vapeur pour le damage des routes, est installée une galerie de camions anciens.



Rouleau compresseur à vapeur (12 tonnes)



On peut voir aussi une cinquantaine de camions des années 1940 à 1980, une épicerie ambulante, un bus américain, et même deux dépanneuses américaines qui ont fait le débarquement de Normandie.



Epicerie ambulante (vente à l'arrière du véhicule)

Plusieurs camions ont servi pour le tournage de films (*100 000 dollars au soleil* et *La Menace*), avec Lino VENTURA, Bernard BLIER et Yves MONTAND.

CLUB BLANC COULEUR



Nous nous sommes retrouvées fin juin pour notre repas annuel au restaurant *Le Dracy*, un très bon moment convivial et très apprécié.

Le Club a repris ses activités mi-septembre, après une courte pause au mois d'août. En effet, plusieurs des membres ont continué à peindre durant le mois de juillet, passion oblige ...

Un stage prévu sur deux jours se déroulera les 13 et 14 octobre.

Une animatrice viendra à Dracy nous apprendre de nouvelles techniques ; vingt personnes se sont inscrites, toutes très motivées pour progresser.



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

LE CHARME COMMUN

Le Charme commun (*Carpinus betulus*) est une espèce rustique très répandue en France, c'est le prélèvement le plus courant dans notre région sous forme déjà nanifiée.

Le charme fait partie des espèces tout à fait adaptées à la création de bonsaïs.

En jardinerie et en pépinière, on trouvera de jeunes plants appelés "charmilles", qui constituent un matériau de départ, permettant de créer de petites forêts ou des arbustes isolés.



On peut aussi cultiver le charme en pleine terre pour le faire grossir et construire le tronc.

Il peut rester à l'extérieur toute l'année. En hiver, veiller à ce que la terre ne se dessèche pas complètement, mais ne pas arroser lorsqu'il gèle. Protéger le pot, afin d'éviter le gel de la motte de racines.

En été, l'exposer à mi-ombre. Le substrat doit rester légèrement humide, à condition que le drainage soit excellent. Le feuillage lui-même a besoin d'être humidifié.

Apporter un engrais organique une fois par mois, sauf en juillet - août. Alternier engrais solide et liquide.

Rempoter tous les deux ou trois ans en février-mars, dans un mélange 1/3 pouzzolane, 1/3 pumice (pierre ponce) et 1/3 sable grossier ou zéolithe (avec incorporation d'un peu de corne torréfiée).

En conclusion, cette espèce vigoureuse est recommandée pour commencer le bonsaï en extérieur.

Prochaines réunions du Bourgogne Bonsaï Club : **29 septembre, 27 octobre, 15 décembre**

Pensez à apporter vos arbres, car la progression dans l'art du bonsaï ne peut se faire que par la pratique et l'échange des points de vue.

Club "les Amis de Dracy"

Fin juin, nous sommes allés déjeuner au *Guide de Marloux*. Le repas était excellent et nous avons passé un très bon moment.

Le Club vient de reprendre ses activités, après le petit break de l'été.

Pour l'anniversaire de notre président (80 ans), nous avons organisé un goûter et lui avons remis un cadeau.

Nos moments de convivialité se tiennent toujours le deuxième et quatrième lundi de chaque mois.

Le Club souhaite une bonne rentrée à tous et à toutes (petits et grands).

Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50

Jocelyne MICHEL, secrétaire ☎ 06 22 28 50 14

BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Secteur "adultes"

Qui dit "septembre" dit RENTRÉE LITTÉRAIRE et Prix d'automne ...

... un temps fort pour tous ceux qui aiment lire, dont bien sûr vos bibliothécaires, ... et la promesse de belles découvertes à partager durant ce deuxième semestre.

RDV à la Bibliothèque pour la présentation des nouveautés, le 13 octobre à 14h30
(ouvert à tous) D'ici là, bonnes lectures. A très vite.

Nos coups de cœur de l'été

S. PEREZ "*Le gardien de Téhéran*", J. BOYNE "*La vie en fuite*", S. WOUTERS "*Célestine*",
P. PUJOL "*L'or et le sel*", G. MARCHAND "*Le soldat désaccordé*" et F. THILLIEZ "*La faille*".



Secteurs "Jeunesse"

Qui dit "septembre" dit aussi bien sûr RENTRÉE SCOLAIRE ...

... qui rime avec rentrée des bibliothécaires ; vous les reconnaîtrez sans doute !!!
(mais il en manque sur la photo du groupe)

Plein de projets d'animation du secteur jeunesse de la Bibliothèque pour l'école de Dracy, dont les quatre classes participent à nouveau cette année au *Prix des Incorruptibles*.

La Bibliothèque accueille aussi les enfants en dehors du temps scolaire. Pour une adhésion annuelle de 6 €, ils peuvent profiter d'un large choix de livres (album, romans, BD, documentaires).

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h
dans le respect des règles sanitaires

☎ 03 85 44 31 23 (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Site web catalogue en ligne : <https://cbpt71-pom.c3rb.org>

Sur ce site, vous aurez la possibilité de consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département, et - si vous êtes adhérent(e) de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) exclusivement aux ouvrages de votre Bibliothèque et, si vous le souhaitez, de les réserver.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Kermesse



L'année scolaire s'est achevée sur une belle note festive et ensoleillée, avec la traditionnelle kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves.

Les enfants ont ravi les spectateurs avec de belles chansons, avant de gagner les différents stands de jeux : chamboule-tout, pêche à la ligne, tatouages, attrape-souris, sans compter l'incontournable château gonflable ! Tout le monde a ensuite pu profiter du barbecue, moment convivial apprécié par tous.

Merci aux parents qui ont prêté main forte pour tenir les stands, et confectionné les gâteaux. Merci aussi à toute l'équipe des enseignants pour leur implication.

La rentrée

Le 4 septembre, la rentrée des élèves s'est déroulée sous un grand soleil, qui nous rappelait que l'été n'était pas tout à fait terminé. Les 94 élèves sont retournés sur les bancs de l'école, contents de retrouver leurs copains/copines après les grandes vacances. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves (petits et grands) qui rejoignent l'école de Dracy.

C'est la rentrée aussi pour l'APE, qui est heureuse de reprendre du service après la pause estivale ! Les activités de l'Association débiteront le 5 octobre avec son Assemblée Générale. Appel à tous les parents qui souhaitent venir donner un coup de main à l'APE - plus on est nombreux, plus on s'amuse ! L'A.G. sera l'occasion d'élire le bureau et d'échanger des idées sur les projets pour l'année à venir.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos calendriers la date du dimanche 10 décembre, car l'APE organisera à nouveau son *Marché de Noël*. Il reste des places pour des exposants, donc n'hésitez pas à partager l'information, si vous connaissez des artisans qui voudraient participer à cette manifestation. Le bulletin d'inscription est disponible à la Mairie, mais on peut aussi nous contacter par email : apedracy@gmail.com.

Pour suivre les événements de l'APE n'hésitez pas à consulter notre site : apedracy.fr



TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fougères www.tennis-dracy.fr



Le samedi 1^{er} juillet, en présence de nombreuses personnalités, M. GROSJEAN inaugurait les nouveaux vestiaires, le club-house avec le bureau, le local technique, la salle de réception spacieuse et l'ascenseur pour personne à mobilité réduite. Cette nouvelle structure sur deux niveaux, avec vue sur le court intérieur et sur les courts extérieurs, permet de créer un lieu de convivialité pour les adhérents et de recevoir les équipes dans de bonnes conditions, ainsi que les joueurs pendant les tournois.



Le tournoi de tennis de Dracy 2023 s'est déroulé du 21 août au dimanche 3 septembre.

Pas moins de 92 joueurs ont participé, sur 3 tableaux : Simples Dames (non classé à 15/1), Simples Messieurs (non classé à 15/1), et simples Messieurs +45 ans (non classé à 30/1).

Résultats : Marie-Pierre RAVET (15/3, TC Dracy) a remporté la finale contre Julie MAUPAS



(15/3 TC Charnay-lès-Mâcon) 6/1 6/1, Samuel BELORGEY (15/3, TC Chalon) a gagné la finale du tableau principal, lors d'un match disputé contre Mathieu GODARD (15/2, TC Saint-Marcel) 6/7 6/2 6/0. Emmanuel DESROCHES (30/1 TC Saint-Marcel) a gagné la finale du tableau +45 contre Raphaël BOIRET (30/2 TC Saint-Marcel).

La remise des prix s'est déroulée en présence de M. Olivier GROSJEAN, M. Sébastien MARTIN, et de M. ROUSSILHE, vice-président du Comité de Tennis de Saône-et-Loire. Elle a été suivie par la remise d'un fauteuil handisport par *Le Lions Club* de Mercurey à la section tennis "fauteuil" de Dracy, en présence de Camille CHÉLI, qui encadre le groupe, d'un joueur de la section et de M^{me} Catherine PUGAUT, présidente de la commission *Tennis Fauteuil de la Ligue*. Ce fauteuil spécifique a été acquis par une vente aux enchères de vins offerts par des vignerons de La Côte Chalonnaise.



Les inscriptions des jeunes à l'école de tennis ont débuté le 6 septembre au Club et peuvent encore se faire au ☎ 06 22 23 88 73.

Une journée "portes ouvertes" pour le Tennis Fauteuil sera organisée le mercredi 13 septembre de 14h à 16h au Club.



Association YOGA POUR TOUS

La saison 2022-23 s'est clôturée par la superbe journée du 2 juillet qui célébrait l'anniversaire des dix ans de notre association.



Dès le matin, nous nous sommes retrouvées à l'étang Chaumont, pour suivre une séance de yoga sur l'esplanade en bois qui borde ce magnifique étang. Poissons, oiseaux, canards, oies, une brise douce et le soleil levant nous ont accompagnées avec bonheur durant ce temps de réveil musculaire en douceur. Même Samuel (4 ans), le fils de Solène, a participé à la séance !

Puis nous avons été rejointes par notre maire, M. GROSJEAN, l'adjoint au maire de Châtenoy, responsable des espaces verts de cette ville, M. Roland BERTIN, et M. Emmanuel MÈRE, qui nous a consacré un article dans le *Journal de Saône-et-Loire* !

M. BERTIN nous a fourni toutes les explications relatives à l'origine de cet espace protégé de 10 hectares, qui a été acheté à la famille Chaumont en 2006 et inauguré en 2010, après d'importants travaux de réhabilitation. Plus de 1100 arbres ont été plantés autour de l'étang.

Aujourd'hui les habitants de Châtenoy seuls peuvent y pêcher, mais la promenade et les pique-niques sont autorisés pour tous. On y trouve aussi des panneaux d'informations pédagogiques sur les animaux qu'on peut voir, entendre ou deviner.

Après une promenade autour de l'étang, nous nous sommes rendues chez la Présidente Edwige et son mari François qui, avec la secrétaire Solange, avaient préparé un buffet que nous avons partagé avec les vingt-deux convives présents, les maris nous ayant rejointes. Chacun a aussi apporté une spécialité à faire découvrir. Nous avons alors passé un très bon moment de convivialité jusqu'en milieu d'après-midi.



La rentrée débutera **le 11 septembre par un cours gratuit réservé aux débutants ou aux personnes désirant découvrir cette pratique** grâce à notre professeur Corinne, dans la salle de motricité de l'école primaire, de 18h45 à 20h15 (entrée par l'espace périscolaire).

Les habitués et les nouveaux inscrits reprendront les cours à partir du **jeudi 14 septembre dans la Salle Polyvalente de 9h30 jusqu'à 11h**, comme les années précédentes.

Toutes les informations seront disponibles sur le site des associations de la mairie de Dracy-le-Fort et en Mairie.

Nous souhaitons à tous une bonne rentrée et plein d'enthousiasme pour prendre soin de vous.

Le bureau

GYM VOLONTAIRE



La reprise des cours a eu lieu le mercredi 13 et le jeudi 14 septembre.

Toujours trois cours en accès libre (si l'on n'a pas pu venir à un cours, on peut aller à un autre) ... après règlement de la cotisation annuelle bien sûr ! 90 € pour la saison 2023-2024, montant qui comprend la licence à la fédération FFEPGV.

Séances hebdomadaires

mercredi matin 10h45-11h45 gym spéciale seniors, avec Marie. Activité physique adaptée pour rester en forme et conserver son potentiel.

mercredi soir 18h30-19h30 gym dynamique, avec Lindsay. Cardiotraining – renforcement musculaire – stretching.

jeudi soir 19h-20h Alexandre propose une alternance de séances Pilates, Bodyzen et Fitball.

Un planning sera affiché à la Salle Polyvalente et envoyé par mail aux adhérents de la saison.

Mail de l'association : gymv-dracylefort@orange.fr



SOCIÉTÉ DE CHASSE



L'ouverture était prévue pour le 17 septembre. Mais elle pourrait bien être reportée au 24, en fonction de la fin des vendanges.

Côté gibier, les lièvres sont nombreux et le gros gibier se porte bien.

En ce moment, nous sommes en train d'enlever la clôture électrique installée contre les intrusions de sangliers, et cela nous donne pas mal de travail : 35 ha, c'est beaucoup de marche à pied ! et quand il faut enrouler 6 km de fils ... !

A bientôt, pour le compte rendu du début de saison.

Bonne ouverture à tous, et soyez prudents !

HUMOUR

"Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple."

"Il suivait son idée. C'était une idée fixe. Et il était surpris de ne pas avancer."

Jacques PRÉVERT

"Un traître est un homme politique qui quitte son parti pour s'inscrire à un autre.

Par contre, un converti est un homme politique qui quitte son parti pour s'inscrire au vôtre."

Georges CLÉMENCEAU

Baby-Poney au Manège de La Tuilerie

"Le Manège de La Tuilerie", école d'équitation située sur le Parc d'Activité de "La Tuilerie" à Dracy-le-Fort, accueille des enfants âgés de 3 à 5 ans pour des séances de Baby-Poney.

Ce sont des séances de 30 minutes, durant lesquelles un adulte doit rester présent avec l'enfant ! L'occasion de partager un bon moment en famille !

Le Baby-Poney peut être pratiqué de manière occasionnelle ou plus régulièrement, selon les envies de chacun. En période scolaire, ces séances se déroulent le mercredi à 16h30 et le samedi à 9h. Elles ont lieu les mardis et jeudi à 17h pendant les vacances scolaires.

Si vous souhaitez réserver un créneau, vous pouvez prendre contact au ☎ 03 85 87 78 48.

Pour les plus grands, pendant les vacances, des stages sont organisés à la demi-journée ou en journée complète !

SCEA CENTRE ÉQUESTRE DE LA TUILERIE
Parc d'Activité de "La Tuilerie"
71640 Dracy-le-Fort



manegetuilerie@gmail.com
manegetuilerie.com

ÉTAT CIVIL

MARIAGE Julie BERTRAND et Fabien EUVRARD le 5 août 2023 *Tous nos vœux de bonheur.*

DÉCÈS Germaine FÈVRE, le 12 juin 2023
Janine DUTHEIL, le 29 juin 2023
Hugues MANGENOT, le 8 juillet 2023
Monique DEVAUCHELLE, le 15 juillet 2023 *A leurs familles, nos sincères condoléances.*

Carnet de deuil



Germaine FÈVRE, SIZE de son nom de jeune fille, est née le 3 mars 1938 à Saint-Martin-sous-Montaigu, dans une famille de vignerons. Elle était la cadette d'une fratrie de quatre. Son enfance fut un peu dure. Très adroite et courageuse, elle entra aux *Ets Piffaut* à Chalon comme couturière ; elle assemblait et finissait des travaux de couture à la maison.

En 1959, elle est embauchée au *Bon Linge* comme vendeuse. En 1960, elle rencontre Jean FÈVRE, qui deviendra son époux. Ils s'installent à Chalon et elle est embauchée aux *Nouvelles Galeries*.

En 1965, naît leur fille Christine. Ils font l'acquisition d'un appartement à Châtenoy-le-Royal, qui verra la naissance de Jérôme en 1968 et où ils resteront dix ans.

En 1976, la famille emménage au lotissement des *Vignes d'Or* à Dracy. Au cours des années, Germaine aura à cœur de fleurir et d'embellir la propriété.

Madame FÈVRE appréciait la compagnie, elle aimait recevoir, rendre service à la famille et aux voisins. Le couple a fait partie du Comité des Fêtes, sous la houlette de Joanny PICAT et celle d'autres présidents. Pour dépanner, elle aimait servir à la boulangerie. Elle adorait les jeux de société avec les jeunes ou les moins jeunes.

Mais les ennuis de santé sont arrivés, une tension difficile à maîtriser, et depuis 2021 une anémie non diagnostiquée qui a entraîné une grande fatigue. Le 15 mars, elle entre à l'hôpital suite à un infarctus de l'intestin grêle. Après une opération et deux mois de soins, elle s'affaiblit et s'éteindra le 5 juin.

Ses obsèques se sont déroulées le 16 juin au funérarium de Crissey.

Le "Journal de Dracy" adresse ses condoléances à son époux, à ses enfants et leur famille.



Monique DEVAUCHELLE, née LUMPP, voit le jour à Besançon le 12 avril 1932. Elle y passe son enfance, auprès de ses parents et de ses sœurs cadettes, Paulette et Chantal.

Pour ses études, elle "monte" à Paris. A la faculté dentaire de Montrouge (92), elle obtient son diplôme de dentiste.

Mais elle n'exercera pas. En 1956, elle épouse Robert DEVAUCHELLE. Ils s'installent à Paris, dans le 12^{ème} arrondissement. Elle élève leurs deux fils, Gilles et Marc. Dans leur appartement de l'avenue Daumesnil, elle met déjà en œuvre les talents de décoratrice dont elle va faire preuve tout au long de sa vie.

Pour sortir de Paris qui l'étouffe, et avoir un espace vert à "travailler", elle cherche un logement à l'ouest de la capitale. En 1987, la famille déménage pour Rueil-Malmaison dans un rez-de-jardin. Elle en fait un petit paradis en ville.

Après le décès de Robert en 2006, elle décide de se rapprocher de sa sœur benjamine, Chantal. Elle a un coup de cœur pour une belle maison à Dracy-le-Fort. Elle s'y installe au cours de l'année 2007.

Durant ses années dracysiennes, elle mobilisera tous ses dons, toutes ses compétences acquises, son énergie, son amour des plantes, du jardin et des belles choses, pour créer un monde de paix et de beauté, stable et solide, où il fera bon se retrouver en famille. Elle avait fait creuser une mare où l'on entendait chanter les grenouilles, où l'on voyait virevolter ablettes et rousses. Elle aimait ses chats, mais ceux qui passaient dans son jardin étaient aussi les bienvenus. Le soir, s'invitaient les hérissons. Elle disait qu'elle avait enfin obtenu ce qu'elle voulait, qu'elle avait réalisé son rêve ...

Une vilaine maladie sournoise l'a emportée en un peu plus de deux mois. Ses obsèques se sont déroulées le 19 juillet en l'église de Dracy.

A sa famille, le "Journal de Dracy" présente toutes ses condoléances.

pourquoi et comment RECHERCHER ses ANCÊTRES ?

La généalogie est encore souvent perçue comme une affaire de spécialistes ou de rats de bibliothèque. Pourtant, avec internet, la recherche de ses ancêtres est devenue une activité à la portée de tous.

Pourquoi rechercher ses origines ?

Au-delà de la curiosité et du plaisir de la découverte, la généalogie permet d'abord de satisfaire le besoin inhérent à l'être humain de connaître ses origines. C'est pourquoi presque tous les enfants nés sous X entreprennent un jour ou l'autre une recherche pour savoir qui sont leurs géniteurs. Les plus grands auteurs, historiens ou politiques se sont aussi intéressés à leur généalogie.

Voilà ce qu'en disait SIMENON : *"je crois beaucoup à la transmission de nos caractéristiques, de génération en génération ; à un moment donné, j'ai été curieux de connaître mes origines"*. Ou encore CLÉMENTEAU : *"il y a une longue résonance du plus lointain ancêtre au dernier descendant ; mes ancêtres, je les reproduis"*. Sans adhérer à cette thèse de la prédestination génétique, je pourrais aussi citer l'historien MICHELET, qui y puisait une connaissance des conditions de vie à l'époque où vivaient ses ancêtres, ou MONTHERLANT, qui y voyait une forme de poésie au même rang que la religion.

Comment procéder ?

Il faut bien sûr un point de départ, par exemple le nom et le lieu de naissance d'un ascendant, de préférence un grand-parent ou un arrière-grand-parent né il y a plus de 100 ans. Le site des *Archives Départementales* a mis en ligne les registres d'état civil des communes, mais avec un délai de communicabilité publique qui respecte les règles de confidentialité des données personnelles édictées par la CNIL (*Commission Nationale Informatique et Liberté*).

En Saône-et-Loire, les données d'Etat Civil (naissances, mariages, décès) sont accessibles en ligne depuis 1792 jusqu'en 1902 pour l'instant. En cas de lien familial, la réserve de date ne s'applique pas, mais il faudra se rendre physiquement en mairie ou aux *Archives* pour consulter les registres. Les informations consultables sur internet sont issues des registres paroissiaux d'avant la Révolution (baptêmes, mariages, inhumations). Pour Dracy-le-Fort, les actes les plus anciens datent de 1670, ce qui autorise à constituer son ascendance sur 10 à 12 générations.

Les actes indiquent la filiation, noms et prénoms des parents, ce qui permet de remonter la généalogie d'une génération supplémentaire à chaque fois. Les autres mentions intéressantes concernent les métiers exercés, les lieux d'origine, les noms des témoins familiaux, parfois des mentions plus spécifiques tels que surnoms ou dates de décès des parents.

Comment s'organiser ?

Prendre des notes écrites s'avère très vite ingérable au vu du nombre d'informations, car le nombre de personnes est multiplié par deux à chaque génération. Chacun a en principe 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, et ainsi de suite, ce qui donne 1024 ascendants directs à la 10^{ème} génération ! Sans compter que la recherche des ascendants directs est une opportunité de connaître leurs fratries, et que les familles de 6 ou 8 ou 10 enfants étaient fréquentes dans les siècles passés.

Heureusement, des logiciels de généalogie conviviaux aident à compiler les données sur chaque personne, à relier les personnes entre elles, à construire automatiquement les arbres généalogiques, à imprimer les fiches personnelles et les arbres, à faire des statistiques familiales. Ces logiciels sont offerts par des sociétés telles que *Geneanet*, *Filae* ou *Heredis* qui fonctionnent sur le mode collaboratif, c'est-à-dire autorisant la consultation des arbres d'autres utilisateurs. Il est ainsi possible de retrouver des "cousins", qui ont déjà publié les résultats de leurs recherches sur les mêmes personnes, ce qui permet d'avancer très vite dans la reconstitution de son arbre généalogique.

Les données d'Etat Civil ne sont souvent que la base de la recherche, à compléter par la consultation des fiches militaires, des archives d'hypothèques ou notariales, etc. Quand on se prend au jeu, l'enquête généalogique devient vite un passe-temps absorbant, voire une passion, qui conduit à rechercher aussi des photos, des lettres ou d'autres souvenirs historiques sur la vie de nos prédécesseurs ...

Thierry DEMONCHEAUX



Annonces paroissiales

Paroisse Saint-Symphorien-en-Côte-Chalonnaise

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎ / Répondeur : 03 85 44 32 39

E-Mail : paroissestsymphorien@akeonet.com

Site internet : saintsymphorien.net

Permanences à la maison paroissiale de Givry :
du mardi au vendredi de 10h à 12h.
mardi, mercredi et vendredi de 17h à 18h30.

Messes dominicales

à 9 heures dans différentes églises de la Paroisse :

le 1^{er} octobre à Saint-Jean-de-Vaux, le 8 à Saint-Martin-sous-Montaigu, le 15 à Saint-Denis-de-Vaux, (pas de messe le 22), le 29 octobre à Mellecey, le 5 novembre à Russilly, le 12 à Saint-Mard-de-Vaux, le 19 à Charrecey, (pas de messe le 26 novembre), tout le mois de décembre à Saint-Denis-de-Vaux et tout le mois de janvier à Dracy-le-Fort.

10h30 à l'église de **Touches** le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois

10h30 à l'église de **Givry** le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche des mois d'octobre et novembre, mais à partir de décembre jusqu'aux Rameaux la messe sera célébrée chaque dimanche à Touches.

En semaine à l'église de Givry

mardi : messe à 18 heures (les premiers mardis de chaque mois à la chapelle de Bourgneuf à Mercurey)

mercredi et jeudi : messe à 9 heures

Messes en famille

dimanche 1^{er} octobre 10h30 à Touches

dimanche 22 octobre 10h30 à Givry

dimanche 19 novembre, dimanche 10 décembre et dimanche 14 janvier : 10h30 à Touches.

Fête de la Toussaint

mercredi 1^{er} novembre : messe à 10h30 à Touches.

jeudi 2 novembre : messe des défunts à 9 heures à Givry.

Inscriptions catéchisme 2023-2024 toujours possibles :

Éveil à la Foi pour les enfants de 4 à 7 ans – Caté CE2, CM1, CM2 - Profession de Foi pour les 6^{èmes} – "La Vie est Belle" pour les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes} – inscriptions à la maison paroissiale de Givry aux heures de permanence.

Pour connaître les dates des rencontres :

(prière des mères, chapelet, Bible en tutoriels, MCR ...) se reporter à l'affichage aux portes des églises ou sur le site de la paroisse.

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1	B	R	E	S	S	A	N	E	S
2	U	N	I	S		V	E	L	O
3	I		T	E	R	R	O	I	R
4	S	U	R		E	I	N	E	B
5	S	S	O		I	L		R	I
6	O	I	S	O	N		O		E
7	N	N		I	S	O	L	E	R
8	S	E	N	E		M	E	T	S

Horizontal : 1. Bressanes. 2. Unis. Vélo. 3. Terroir. 4. Sur. Eineb (Bénie). 5. SSO (Sud-Sud-Ouest). Il. Ri. 6. Oison. 7. NN (Napoléon). Isoler. 8. Sène. Mets.

Vertical : I. Buissons. II. RN. Usine. III. Eitros (Sortie). IV. S.S.E. Oie. V. Reins. VI. Avril. OM (Olympique de Marseille). VII. Néon. Ole (Cadole). VIII. Elier. Et. IX. Sorbiers.

* * * * *

solutions des mots cachés

Il était un peu dé**ch**arné, pas très grand, mon **chat**, **long** en fait d'à peine 30 cm, si bien que les voisins se moquaient de **mon chat nain**. Il voulut se venger. Un jour, il prit une petite louche dans sa gueule, puisa de l'eau dans **mon seau** de jardin. Puis il franchit le mur et, à pas de **loup**, **en** catimini, il partit verser l'eau dans le **verre d'un** voisin qui allait siroter son apéro. "Attention, le **chat te noie** ton pastis !" dit sa femme qui venait de la cuisine, où elle **préparait** un rôti pour qu'il **cuise au** four. Le voisin en colère poursuivit le chat et lui lança des **pierres**, mais le chat sauta vite fait sur **ce mur** de séparation. Le voisin furieux vint me raconter l'histoire, que j'écoutai avec toute **ma compassion**, mais avec **le creux au** ventre. Mon **chat nia** les faits avec un air **hautain**. Mais il récidiva, car un seul **tour n'eût** pas suffi pour le venger. Un autre jour où le **mercure** était au beau fixe et que la voisine étendait la lessive, il macula de ses pattes sales les **draps si** fraîchement lavés. Elle poussa les hauts cris, le chat courut dans la remise, où il se cacha dans un **char au** lattis recouvert de foin. Il s'échappa plus tard vers la **digue**, **où un** bateau l'accueillit, et je ne l'ai plus jamais revu.

Dans l'ordre d'apparition :

Charnay (-lès-Mâcon), Chalon (-sur-Saône), Montchanin, Montceau (-les-Mines), Louhans, Verdun (-sur-le-Doubs), Châtenoy (-le-Royal), Paray (-le-Monial), Cuiseaux, Pierre (-de-Bresse), Semur (-en-Brionnais), Mâcon, Le Creusot, Chagny, Autun, Tournus, Mercurey, Dracy, Charolles, Digoin.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 15 mai 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Bernard TUETÉY procuration à Georges PAUCHARD – Thibaut COLIN procuration à Olivier GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Georges PAUCHARD.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- l'acquisition d'un bien immobilier ;
 - la dénomination d'une voie de desserte
- Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 4 avril 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Vote pour les taux de taxes locales 2023 - Annule et remplace

Considérant que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Considérant qu'en 2022 ce taux s'élevait à 20,08% pour le département de la Saône-et-Loire ;

Considérant que, à compter de 2023, les communes appartenant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique devront voter chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Dans le cadre d'élaboration du budget 2023, il convient de fixer le montant des taux d'imposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder à une hausse des taux d'imposition et de fixer ainsi les taux :

- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 11,86% ;
- Foncier bâti : 38,80% répartie de la manière suivante :
18,72% (part communale) ; 20,08% (part départementale transférée) ;
- Foncier non bâti : 61,12%

Vote : Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

POINT N°3 : Délibération pour une participation aux frais de formation d'un agent

Considérant que, dans les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, il est mentionné que l'accès aux formations doit être facilité pour les agents communaux,

Un agent devant repasser son code de la route pour l'obtention du permis poids lourd, dans le cadre de l'exercice des missions afférentes au service technique communal, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux que les coûts supplémentaires relatifs aux frais de formation soient pris en charge par la Commune, soit 285 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que les coûts relatifs à la formation de cet agent seront pris en charge par la collectivité et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°4 : Délibération pour demandes de subvention 2023 (Fonds de Relance et Amendes de Police)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Les travaux concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origine des subventions
Réfection des trottoirs et de la voirie de la rue du Buet	Amende de police	DÉPARTEMENT
Acquisition d'une cuve de récupération des eaux pluviales	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer les différentes demandes de subventions et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT N°5 : Délibération pour l'acquisition d'un bien immobilier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une propriété située au 19, rue du Moulin Madame et cadastrée AC n° 88.

Le 12 mai 2023, la Mairie a demandé une évaluation de ce bien au service des Domaines, qui l'a estimé à 1 550 €/m², avec une marge de négociation de 10%. En raison de l'implantation de cette propriété et de la conjoncture immobilière actuelle, le Conseil Municipal envisage une proposition d'acquisition par la Commune pour un montant de 180 000 € qui pourra être revu dans la limite des 10% prévus par l'estimation du service des Domaines.

L'étude de M^e JEANNIN sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir la propriété cadastrée AC n° 88 au prix de 180 000 € et autorise le Maire à faire le nécessaire et à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

POINT N°6 : Délibération pour la dénomination d'une voie

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel il relève de la compétence du Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies communales, des lieux-dits et des voies privées ouvertes à la circulation ;

Vu la demande formulée par le propriétaire des parcelles cadastrées AE n° 88, 141, 142 et 143 en date du 3 avril 2023 pour la redénomination de la voie desservant lesdits terrains ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de dénommer cette voie : "*Chemin des Varennes*" ;
- Attribue les numéros de la façon suivante : n°1 à l'ex-numéro 21^A, rue de la Fousotte
n°2 à l'ex-numéro 21^B, rue de la Fousotte
n°3 à l'ex-numéro 21^C, rue de la Fousotte
- Indique que les coûts afférents à cette dénomination seront à la charge de la Commune.

Vote : Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

POINT N°7 : Tirage au sort des jurés d'assises - 2023

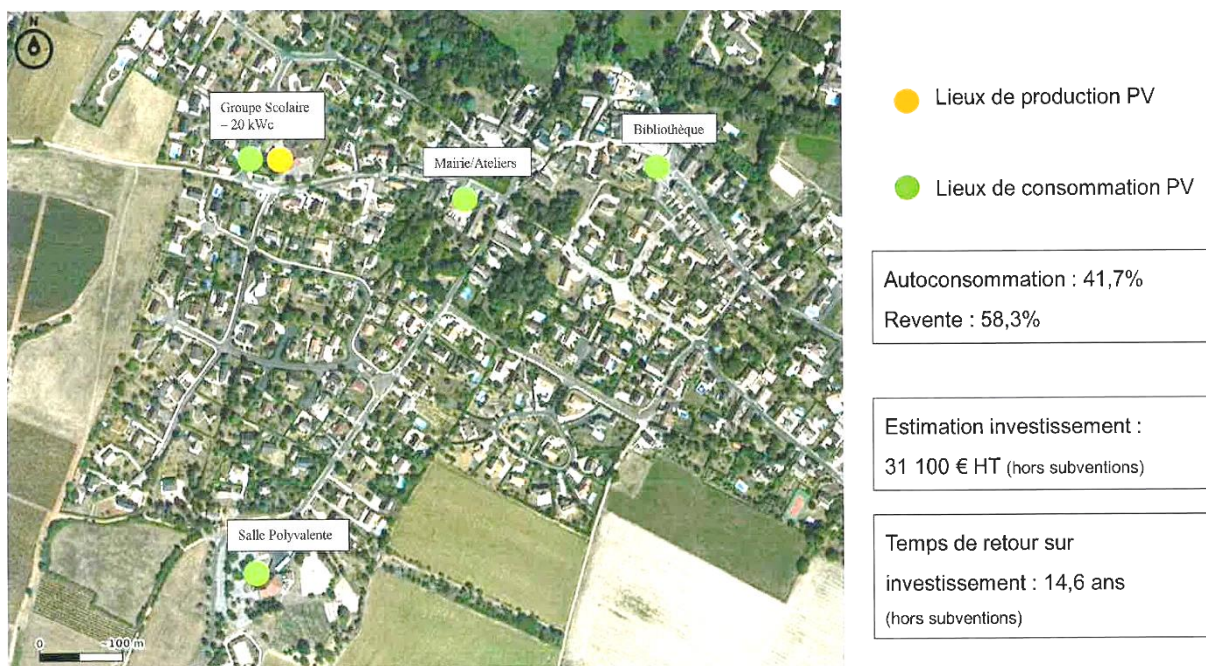
Les communes de plus de 1 300 habitants doivent établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023. Elles sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté.

Pour Dracy-Le-Fort : 1 juré, soit un tirage au sort de 3 noms. Les personnes concernées seront informées par courrier.

POINT N°8 : Conclusion de l'étude de faisabilité relative à la pose de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique adopté par la Commune en novembre 2022, suite à une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, la Mairie a sollicité le *Service d'Appui Technique aux Communes (SATEC)* pour une étude de faisabilité. Ayant reçu toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce projet, le 17 avril, le *Conseiller en Énergie Partagé* est venu présenter ses travaux à la commission communale "*Environnement / Bâtiments / Voiries et Cadre de Vie*".

Après examen des opportunités possibles et compte tenu de la configuration des toitures des bâtiments communaux, l'autoconsommation collective de 20 kWc semble la meilleure solution.



A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre cette démarche et de prendre l'attache des différents services compétents en la matière. De plus amples informations seront communiquées prochainement à ce sujet.

POINT N°9 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Visite de la centrale photovoltaïque de Fragnes - La Loyère - 24 avril 2023

Mesdames GODEY et MENAND se sont rendues à la visite de la centrale photovoltaïque de Fragnes - La Loyère organisée par la Commission thématique "*Transition écologique et énergétique*".

Monsieur le Maire rappelle que l'un des objectifs du Plan Climat Air énergie du Grand Chalon 2018-2023 voté en octobre 2019 était de passer à 4% d'électricité d'origine renouvelable, en favorisant le développement du photovoltaïque.

Après plusieurs études, la décision a été prise de créer un parc photovoltaïque au sol à SAONEOR sur la commune de Fragnes - La Loyère.

Sur la parcelle de 5,16 hectares, 9600 modules seront disposés horizontalement sur cinq lignes en mode paysage. Pour intégrer le projet dans le paysage bocager local, une haie de jeunes plants d'espèces locales (aubépine, prunelier, noisetier, sureau noir ...) sera implantée ; et, sous les panneaux, dans les zones d'ombre, la végétation recevra une lumière diffuse lui permettant de se développer de manière homogène.

L'entretien de la végétation du site sera effectué par fauchage mécanique (2 à 3 fois par an) ou par pâturage ovin.

3,4 millions d'euros ont été investis par la société *LUXEL* pour la création de cette centrale photovoltaïque. Les collectivités locales bénéficieront de recettes fiscales à hauteur de 32 000 €/an (Conseil Régional, Département de Saône-et-Loire, *Grand Chalon* et communes). Ce parc solaire injecterait sur le réseau local 4,9 GWh d'électricité verte par an et éviterait la production de 1730 tonnes de CO₂ par an.

POINT N°10 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Assemblée Générale de la Croix Rouge - 21 avril

Madame PETITJEAN a assisté à cette Assemblée. Points abordés :

- La présentation du bilan financier et moral ;
- Le nombre de bénévoles (138 personnes œuvrent tout au long de l'année) ;
- Les actions menées, et plus spécifiquement celles liées au conflit armé en Ukraine ;
- La formation aux gestes de premiers secours (5 136 personnes formées en 2022) ;
- Les travaux envisagés dans leurs locaux.

→ **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) - 3 mai**

Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion plénière du CISPD qui se déroulait en présence du Sous-préfet, du Procureur de la République, du Président du Grand Chalon et du Conseiller Communautaire délégué. A cette occasion, les participants ont été invités à prendre part à des ateliers thématiques d'une trentaine de minutes portant sur les enjeux du CISPD et animés par des intervenants extérieurs, ateliers qui portaient sur les thèmes suivants :

- Mettre en œuvre et exploiter un diagnostic de sûreté en matière de cybersécurité ;
- Lutter contre les Violences Intra Familiales, en s'appuyant sur les intervenants du territoire ;
- Accueillir des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) ;
- Recourir au pouvoir de police / transaction communale.

Informations du Maire

- Investissements communaux - attribution de subventions

Dans le cadre des investissements programmés en 2022 et 2023, plusieurs projets étaient éligibles à différentes subventions. Après instruction des dossiers par les services compétents, Monsieur le Maire recense les notifications d'attribution de subventions, à savoir :

Projets éligibles	Subventions	Origines des subventions	Montants notifiés
Travaux de réfection des vestiaires de tennis et création d'un clubhouse (2022)	Fonds régionaux	RÉGION	27 187 €
Plantation de 15 arbres	Chèque arbre	DÉPARTEMENT	500 €
Installation d'un système de vidéoprotection (zone de loisirs)	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	2 900 €
Réfection complète des cadrans de l'horloge de l'église	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON	1 350 €

- Possibilité d'implantation d'un cabinet médical dans le courant de l'année 2024

Deux médecins exerçant actuellement au sein de la maison médicale de Givry ont pris contact avec la Commune pour envisager l'implantation d'un cabinet médical à Dracy-le-Fort. Un logement communal qui est actuellement loué pourrait tout à fait convenir pour accueillir ces deux praticiens, moyennant néanmoins quelques travaux (stationnement ou encore isolation phonique). Le bail étant actuellement en cours d'exécution, aucune décision définitive n'a été prise à ce jour.

- Commission de contrôle de conformité des listes électorales

Réunie le 11 mai dernier, la Commission a fait un état détaillé des inscriptions (16) et des radiations (14) effectuées depuis la dernière commission. Au 11 mai, Dracy-le-Fort comptait 1 117 inscrits actifs sur la liste principale (6 inscrits sur les listes complémentaires).

- Associations

- Remerciements pour l'attribution d'une subvention 2023 : L'amicale pour le don de sang de Givry.

- Manifestations - Edition 2023 "Les Terrasses de Dracy"

Retenus par le C.C.A.S. : *BLUESTORM QUARTET* (2 juin) *MONKEY FIVE* (9 juin) *ONYX* (16 juin)
La restauration rapide sera assurée par "*C'EST DANS LA BOÎTE*", gérée par deux jeunes Dracysiens.
Toutes les informations relatives à ces animations musicales seront relayées sur les différents canaux d'informations communaux, ainsi que dans la presse locale.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

En avril, 33 clients ont bénéficié de ce service. L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h.

- Documents disponibles

- ✓ La lettre des services de l'État en Saône-et-Loire – La lettre de la sécurité routière

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 26 juin 2023 à 19h à la Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h. Signature pour accord des membres présents.

Le Secrétaire, Georges PAUCHARD

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2023 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusées ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Danièle GODEY procuration à Mireille MENAND.

Secrétaire de séance : Dominique PETITJEAN.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Éclairage du chemin entre Le Hameau et la rue Pierre Forey - installation de six bornes lumineuses.
Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 15 mai 2023

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : RODP sur les ouvrages de distribution de gaz (GRDF)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret du 25 avril 2007 portant modification du régime des Redevances pour Occupation du Domaine Public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par le réseau de distribution de gaz au taux fixé par le décret et en fonction du linéaire sur le domaine public communal exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Décide de revaloriser ce montant chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- Donne délégation au Maire conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur de réseau de distribution de gaz, et émettre le titre de recettes correspondant ;
- Fixe la redevance due au titre de l'année 2023 en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 39% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

POINT N°3 : Délibération pour les tarifs du Restaurant Scolaire (Rentrée 2023/2024)

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de fixer comme suit le prix des prestations de restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Restauration scolaire - élèves : 5,40 €
- Restauration scolaire - corps enseignant : 6,50 €

POINT N°4 : Délibération pour les tarifs de la Garderie Périscolaire (Rentrée 2023/2024)

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de fixer ainsi le prix des prestations afférentes au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 :

Garderie du matin : 2,00 €	Garderie du midi : 0,95 €
P.A.I. : 2,50 €	Garderie du soir : 2,80 €

POINT N°5 : Délibération pour les tarifs de location de la Salle Polyvalente (à compter de juillet 2023)

Le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs de la Salle Polyvalente du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 :

	Tarif n° 1 Particuliers domiciliés à Dracy- le-Fort	Tarif n° 2 Comités d'entreprises	Tarif n° 3 Associations de Dracy École communale Le Grand Chalon	Tarif n° 4 Organismes de droit public ou privé autres que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMSL ...)
Week-end	- 370 € (1 ^{ère}) - 725 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile)	725 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 370 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	
Semaine	210 € (1 journée)	540 € (1 journée)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 150 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	1 journée : 370 € + nettoyage (100 €) 1/2 journée : 185 € + nettoyage (50€) 1 soirée (assemblée générale) : 90 €
Caution	2 000 €		600 €	
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30% du tarif seront demandés dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	Location : 2 000 € Caution : 5 000 €			

Il est rappelé :

- que le locataire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
 - que la salle est louée sans vaisselle.
 - que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.
- Accord à l'unanimité.

POINT N°6 : Délibération pour l'adoption du règlement intérieur de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de mise à disposition de la Salle Polyvalente *André JARROT*.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir ses conditions d'utilisation. Les occupants devront avoir pris connaissance de celui-ci et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition effective.

La Municipalité se réserve le droit de refuser une location pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public. Cet équipement est géré et entretenu par la Commune avec pour objectif la mise à disposition de lieux de rencontres et rassemblements (réunions et autres manifestations).

Ce présent règlement ne concerne que l'occupation occasionnelle et ponctuelle des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de règlement intérieur ;
- Autorise le Maire à signer ce règlement dans sa version approuvée définitive, et tous les documents pouvant se référer à ces mises à disposition de salle et d'équipements communaux ;
- Mandate le Maire pour procéder à toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à la mise à disposition de cette salle municipale et pour signer tout document s'y rapportant ;
- Donne pouvoir au Maire pour décider, en dernier ressort, d'un usage non prévu par le présent règlement, mais répondant aux nécessités des services ou de l'intérêt général.

POINT N°7 : Délibération pour l'acquisition d'un bien immobilier (révision du prix d'acquisition)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de sa dernière séance l'acquisition par la Commune d'une propriété, située au 19, rue du Moulin Madame, pour le prix de 180 000 €.

Cette proposition ayant été refusée et le prix fixé pouvant être revu dans la limite des 10% prévus par l'estimation du service des Domaines, la Commune envisage de fixer le prix d'acquisition à 184 000 €.

L'étude de Maître JEANNIN sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir la propriété située au 19, rue du Moulin Madame au prix de 184 000 € et autorise le Maire à faire le nécessaire et à signer tous documents se rapportant à cette vente.

POINT N°8 : Délibération pour la révision du loyer de la boulangerie au 1^{er} juillet 2023

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le fonds commercial de la boulangerie a été cédé le 24 juin 2017 à la Société *TALMELIERS DU BON PAIN*, gérée par Messieurs Jean-Pierre et Jean-Luc CICALA. Le loyer mensuel du local commercial est actuellement de 1 379,50 €.

Compte tenu de l'inflation actuelle, de l'augmentation significative des coûts de l'énergie et afin de soutenir un commerce de proximité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à la révision annuelle et de fixer le montant du loyer mensuel à 1 434,50 €, payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

La révision de ce montant interviendra chaque année et sera indexée sur l'indice national de référence du coût de la construction du 3^{ème} trimestre (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents se rapportant à cette location.

POINT N°9 : Délibération relative au tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en raison d'une mutation vers une autre collectivité territoriale ;

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 20 juin 2023 ;

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- ❖ de supprimer un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- ❖ de créer un emploi d'Adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- ❖ de modifier le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et modifie ainsi le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} juillet 2023.

Grades	Nombre de postes
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique Territorial à temps complet	1
Adjoint technique Territorial à temps complet	1
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint administratif à temps non complet (20.25/35)	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe annualisé	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe annualisé	1

POINT N°10 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps complet

(service technique)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2023 pour assurer les missions afférentes au service technique communal et afin d'assurer la continuité de ce dernier durant les congés des agents, Monsieur le Maire propose de créer pour 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2023 deux emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable ;
- Décide que les rémunérations seront indexées selon la grille d'Adjoint Technique Territorial ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Habilitte le Maire à recruter 2 agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°11 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps non complet
(rentrée 2023/2024)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2023/2024 pour assurer le service scolaire et périscolaire, Monsieur le Maire propose de créer quatre emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet, l'un de 32 heures hebdomadaires (ATSEM), et trois autres respectivement de 30, 27, et 8 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet et décide que les rémunérations seront indexées selon la grille indiciaire du grade d'ATSEM (32 h) et d'Adjoint Technique Territorial (30 h, 27 h et 8 h) ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel.
- Habilité le Maire à recruter 4 agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°12 : Délibération pour l'adoption du règlement intérieur du complexe de tennis

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de mise à disposition du complexe de tennis, situé allée des Fougères. Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation. Il permet d'établir clairement les droits et les devoirs des utilisateurs.

Les conditions énumérées dans ce document s'appliquent à tous sans exception et fera l'objet d'un affichage à l'accueil du complexe sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de règlement intérieur ;
- Autorise le Maire à le signer dans sa version approuvée définitive, et tous les documents pouvant se référer à cette mise à disposition du complexe de tennis ;
- Mandate le Maire pour procéder à toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à la mise à disposition de cette salle municipale et pour signer tout document s'y rapportant.

POINT N°13 : Convention triennale d'occupation du complexe de tennis par une association locale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'accompagnement des associations dracyennes dans leur fonctionnement, plusieurs bâtiments communaux sont mis à disposition de celles-ci pour qu'elles puissent organiser leurs activités et animations.

Compte tenu du fait que la pratique du tennis exige une infrastructure à vocation sportive adaptée, et suite aux travaux menés en 2022/2023 concernant la réfection complète des vestiaires ainsi que la création d'un club-house accessible aux personnes à mobilités réduites, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la mise à disposition à titre gracieux du complexe de tennis, situé allée des Fougères, au profit du Tennis Club de Dracy-le-Fort.

Une convention triennale d'occupation sera établie avec l'Association "*Tennis Club*" et prendra effet du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention à venir et tous documents s'y rapportant.

POINT N°14 : Installation de 6 bornes lumineuses du chemin entre le Hameau et la rue P. Forey

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation de 6 bornes led le long du chemin reliant Le Hameau à la rue Pierre Forey.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 9 juin 2023 précise que le coût résiduel estimatif HT serait de 14 290,25 €, réparti comme suit :

Montant estimatif des travaux HT (études et travaux compris)	14290,25 €
Participation du SYDESL	0,00 €
Coût résiduel estimatif HT	14290,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet présenté par le SYDESL ;

- Donne son accord sur le plan de financement et sur le montant du coût résiduel s'élevant à la somme de 14 290,25 € HT pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- Dit que le coût résiduel estimatif sera à la charge du pétitionnaire ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°15 : Comptes rendus des activités du Grand Chalons

→ Inclusion numérique - Comité opérationnel - 20 juin 2023

Monsieur VIGIER, référent numérique dracysien, a été invité à la 4^{ème} réunion du Comité Opérationnel de l'Inclusion Numérique du Grand Chalons. Au programme de ce temps d'échange :

- présentation de l'évaluation 2022 de la démarche d'inclusion numérique du Grand Chalons ;
- synthèse des bilans des interventions réalisées dans les six bassins de vie au 1^{er} semestre 2023 ;
- évolutions / ajustements des plannings et des modalités d'interventions ;
- proposition de plannings pour le 2^{ème} semestre 2023.

Compte tenu du bilan satisfaisant et du service rendu à la population, décision est prise de poursuivre le dispositif d'inclusion numérique, avec notamment le renouvellement des contrats des cinq conseillers numériques pour une période de trois ans, ce qui donne de la visibilité pour la poursuite de la démarche. La forme actuelle des ateliers collectifs et rendez-vous individuels sera reconduite et il pourrait être envisagé de programmer des rendez-vous numériques le samedi matin, pour les mairies ouvertes sur ce créneau pour tenter d'intéresser de nouveaux publics (25-60 ans).

→ Conseil Communautaire - 22 juin 2023

Monsieur le Maire a assisté au Conseil Communautaire au cours duquel ont été abordés :

- ✓ Modification des statuts du Grand Chalons - prise de compétence développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) ;
- ✓ Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques à l'échelle du Grand Chalons ;
- ✓ Vie étudiante - Chéquier étudiant 2023/2024 ;
- ✓ Epicerie sociale - modification des barèmes ;
- ✓ Forage du Nainglet à Fontaines - engagement de la démarche de mise en exploitation ;
- ✓ Développement des énergies renouvelables - projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'aéroport du Grand Chalons ;
- ✓ Lancement de la procédure de révision et d'élaboration du zonage des eaux pluviales sur l'agglomération ...

POINT N°16 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Investissements communaux - attribution de subventions

Dans les investissements programmés en 2022 et 2023, des projets étaient éligibles à différentes subventions. Après instruction des dossiers par les services compétents, Monsieur le Maire recense les notifications d'attribution de subventions, à savoir :

Projets éligibles	Subventions	Origines de la subvention	Montants notifiés
Travaux de réfection des vestiaires de tennis et création d'un club-house (2022)	Aide au développement des Clubs et de la Pratique	Fédération française de tennis	8 000 €
Acquisition d'une cuve de 10 000 litres pour la récupération des eaux pluviales	Fonds de relance	Grand Chalons	1 700 €

- Projet d'interconnexion de réseaux d'eau potable entre Châtenoy-le-Royal et Dracy-le-Fort

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux d'eau potable, depuis plusieurs mois ont été entrepris des travaux pour la création d'une interconnexion entre le réseau du Grand Chalons et celui du Syndicat Mixte des Eaux de Chalons Sud-Ouest entre les communes de Châtenoy-le-Royal et Dracy.

Le projet envisagé reposerait sur la pose d'une conduite PEHD DN de 200 mm et se baserait sur les principales caractéristiques suivantes :

- Pose sur 750 mètres linéaires sous voirie de la RD978 du carrefour de Cruzille jusqu'à Dracy ;
- Pose sur 500 mètres linéaires sous voirie à l'intérieur de la Zone d'Activités Économiques ;
- Conservation d'une portion du réseau d'eau potable existante dans l'allée des Fougères ;
- Pose sur environ 115 mètres linéaires sous chemin piétonnier à céder au Grand Chalon ;
- Pose sur environ 40 mètres linéaires sur un terrain privé appartenant au groupe COLISÉE ;
- Pose sur environ 240 mètres linéaires sous le chemin rural "Paul Frédéric de Cardon" jusqu'à l'impasse menant à la Clinique Val Dracy.

Un tracé préliminaire a été établi et sera finalisé sous réserve de l'obtention des différentes autorisations, après piquetage, sondages de reconnaissance et marquages des réseaux existants.

- **Déploiement d'une installation de recharge des véhicules électriques** (IRVE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son *Plan Climat Air Énergie*, le Grand Chalon a choisi d'apporter un appui aux communes pour l'élaboration d'un schéma directeur en vue du déploiement d'installation de recharges pour véhicules électriques (IRVE) au sein des espaces publics. Dracy-le-Fort étant déjà doté d'une borne de recharge située à proximité du *Centre Orthopédique Médico Chirurgical*, il est envisagé d'en créer une autre, qui serait implantée près de la Salle Polyvalente.

Ce sujet sera à nouveau étudié dès que la compétence IRVE sera transférée au Grand Chalon, lors de la modification prochaine de ses statuts.

- **Pose de panneaux photovoltaïques - état d'avancement**

Suite à la réflexion engagée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et pour la restitution des travaux de faisabilité, des études complémentaires ont été menées sur la solidité de la charpente du Groupe Scolaire. Une rencontre avec une entreprise spécialisée a été réalisée le 21 juin et il ressort que la toiture actuelle est à même de supporter le poids des panneaux photovoltaïques.

Après échanges sur les démarches à venir, le Conseil Municipal souhaite poursuivre cette démarche et mandate le Maire à contacter les différents services compétents.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale** (ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h)

Ce sont 33 clients qui en ont bénéficié, comme au mois précédent.

- **Calendrier des manifestations à venir**

- Le feu d'artifice : 14 juillet (une buvette sera tenue par l'association "*La Pétanque Dracysienne*") ;
- Les "*Automn'Arts*" - 4^{ème} édition : les 14 et 15 octobre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 6 septembre 2023 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10. Signature pour accord des membres présents.

La Secrétaire, Dominique PETITJEAN

Le Maire, Olivier GROSJEAN

COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : bac vert, le mardi matin. Déchets ménagers. Sortir la poubelle le **lundi soir**.

Recyclables : bac jaune, le vendredi matin des semaines calendaires **impaires** : les **vendredis 29 septembre, 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre** 2023, pour tous les emballages (métal, cartons légers, briques, flacons, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, films et sacs plastiques ...). Le bac doit être sorti le **jeudi soir**.

colonnes à verre (bouteilles et bocaux) et **colonnes à papier**

Rue du Buet Impasse Paul-Frédéric de Cardon Salle polyvalente Zone artisanale de la Tuilerie

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

15 mn avant l'heure de la fermeture, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries.

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*
 Contacter le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Patrick MORTIER
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Elise TERRIER
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong & Bonheur d'Etre	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3
Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. ☎ 03 85 44 32 00

Levées du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

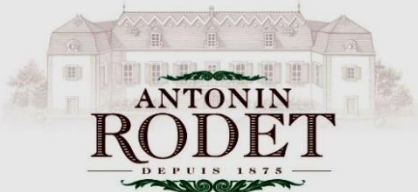
SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ^l ☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon) ☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence) composer le 17	Centre Antipoison (Lyon) ☎ 04 78 54 14 14
ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique ☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25 ou composer le 18	Ecole de Dracy ☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde composer le 15	SUEZ (Service des eaux) ☎ 09 77 40 84 08
ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences) ☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon ☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F. ☎ 03 85 41 36 37
Clinique S ^{te} Marie (Chalon) ☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>) ☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins ☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F. ☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracys@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.
 18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

**Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
 rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy**



ANTONIN RODET
DEPUIS 1878

55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRES D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h



DOMAINE DE CARDON

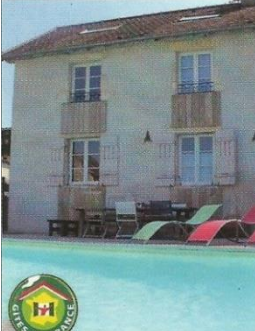
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58



DOMAINE DELIANCE GIVRY

24, Le Buet
71640 Dracy le Fort

Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com



Le Séchoir à Houblon
Chambres d'hôtes

Nicolas Gauvain
3 rue de l'église
71640 DRACY-LE-FORT
03.45.28.32.14 / 06.41.45.42.04
ngauvain-le-sechoir@hotmail.com
www.gites-de-france.com



Ambulances
La SAVOYARDE
VSL TAXI

03 85 44 30 96



Manège de la Tuilerie

Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*



VAGINET SARL

5, allée du Champ Pacaud
71640 DRACY-LE-FORT
www.vaginet-platrerie-peinture.com

AD CARROSSERIE DESPREY

DES PREY AUTOMOBILES

03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr



Pinto
PLATRERIE
PEINTURE
RAVALEMENT

Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY LE FORT
Tél. & Fax. 03 85 87 98 87

25 ans de Passion à vos côtés

GROUPE Eric Cheli

Notre objectif, votre satisfaction

Chalon sud - Sevre
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76

Zone de Chatillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71

2 sites pour mieux vous servir

   SUBARU

RENDEZ-VOUS SUR WWW.ERIC-CHELI.COM

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85

MOREY
TRAITEUR
www.morey-traiteur.fr

À votre service depuis 1951



Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne



INSTITUT
Inéa Beauté

CENTRE
GUINOT
INSTITUT - PARIS

8 avenue Charles de Gaulle
71880 Châtenoy le Royal

Tel : 03 85 87 95 87

Nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES




Yves LE BRASSEUR
Agent Commercial (E.I.)
RSAC N° 484007992

NESTENN CHALON-SUR-SAÔNE
28 place de Beaune
71100 Chalon-sur-Saône

T 03 85 90 85 90
P 06 82 07 32 50
y.lebrasseur@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com

Bagatelle Créations



Valérie VIGNERON, Artisan tapissier

30 rue Georges Musy - 71100 Saint Rémy
06 24 03 17 72 - www.bagatelle-creations.fr



VOTRE BUREAU
www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 quai de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23

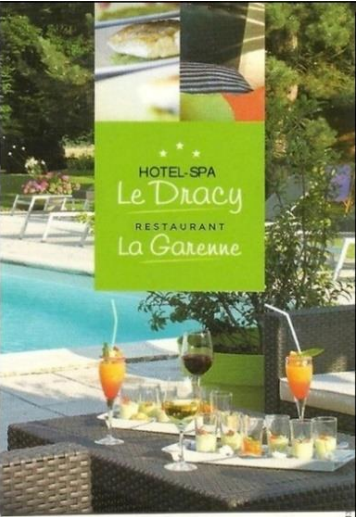


GAMME D'IMPRESSION COULEUR

Canon
Lexmark
SHARP

CALIPAGE
Tout pour être heureux au bureau

NovoTouch
A new way to manage your network with the latest innovations



HOTEL-SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE



Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers
Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*

Plan de Dracy-le-Fort -- 71640-- août 2017 - 99

Journal de Dracy-le-Fort
non contactuel

